

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

20h30

- **Appel nominal des conseillers municipaux et présence du Trésorier :**
Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux. Il informe l'assemblée de l'absence de Chantal Piednoël-Parouteau qui a donné un pouvoir à Christian Lassalle et de Dominique Antoni, tous deux excusés.
Le Maire salue la présence de Monsieur Jean-Christophe Plénert, Trésorier et Comptable de la commune, et le remercie d'avoir bien voulu participer aux travaux du Conseil, consacrés notamment au vote des comptes 2016 et budgets pour 2017.
 - **Désignation du secrétaire de séance :**
Sur proposition de l'intéressée, le Conseil désigne Cathy Ruebenthaler en qualité de secrétaire de séance.
 - **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 février 2017 :** Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques et propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. En l'absence de remarque, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité des votants.
 - **Approbation du Compte Administratif Budget Principal 2016 :** présenté par Monsieur Jacques BOUYGUE, 1^{er} Adjoint :
 - ➔ **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses : Il était prévu (Budget + Décisions Modificatives) **275 452,00 €** et il a été réalisé **210 712,27 €**
 - Recettes : Il était prévu **275 452 €** et il a été réalisé **258 347,65 €**
 - ➔ **Section d'investissement :**
 - Dépenses : Il était prévu **995 815,21 €** (BP + DM) et il a été réalisé **497 383,11 €**
- Détail des dépenses de certains articles :
- Article 2051 (logiciel module TIPI et prélèvement auto.) : 540,00 €
 - Article 2088 (création site internet) : 4 140,00 €
 - Article 2112 (achat terrains St Germain et Issartier) : 3 434,04 €
 - Article 21318 (rideaux métalliques portes garage) : 2 628,00 €

- Article 2152 (achat panneaux signalisation) : 2 275,25 €
- Article 2181(Wind Flag salle expo) : 298,80 €
- Article 2184 (mobilier école et cantine) : 761,32 €
- Article 2188 : (rectification évier salle des fêtes) : 691,20 €
- Article 2313 : 438 112,90 €
 - travaux église tranche ferme et conditionnelle: 432 725,40 €
 - travaux salle expo 2^{ème} partie : 3 431,70 €
 - Evier et WC école : 1 955,80 €
- Article 2315 (voirie) : 24 873,36 €

➤ Recettes : Il était prévu **995 815,21 €** (BP + DM) et il a été réalisé **716 026,49 €**

Détail des recettes de certains articles :

- Article 1321 subvention DRAC église : 216 973,23 €
- Article 1322 subvention Région église : 41 361,57 €
- Article 1323 subventions Conseil Départemental : 71 599 €
 - Voirie : 3 749,00 €
 - Église : 67 850,00 €
- Article 1328 autres subventions église : 13 940,00 €
 - Fondation du patrimoine : 6 940,00 €
 - Crédit Agricole : 7 000,00 €
- Article 1341 DETR voirie: 5 520,34 €
- Article 1342 Subvention ex police voirie : 4 362 €
- Article 10222 FCTVA : 77 403,23 €
- TLE (taxe locale équipement sur demandes urbanisme) : 1 286,22 €

En section d'investissement, les restes à réaliser vous ont été présentés lors de la dernière réunion.

Cette délibération sur le C.A. Budget Principal 2016, mise au vote, est acceptée à l'unanimité des votants, à l'exception du Maire qui s'est abstenu pour lui-même et pour le pouvoir qu'il a reçu.

- **Approbation du Compte de Gestion 2016 (toutes sections budgétaires) :**
présenté par le Comptable de la commune, en ligne avec les comptes administratifs.
Cette délibération sur le Compte de Gestion 2016, mise au vote, est acceptée à l'unanimité des votants.
- **Approbation affectation des résultats 2016 Budget Principal :** voir feuille en annexe
Cette délibération, mise au vote, est acceptée à l'unanimité des votants.
- **Approbation du Compte Administratif 2016 Budget Assainissement :** Présenté par Monsieur Jacques BOUYGUE, 1^{er} Adjoint.

➔ **Section de fonctionnement :**

➤ Dépenses : il était prévu 33 156,75 € et il a été réalisé **17 626,22 €**.

➤ Recettes : il était prévu 33 156,75 € et il a été réalisé **16 110,17 €**

➔ **Section d'investissement :**

➤ Dépenses : il était prévu 16 696,66 € et il a été réalisé **12 995,68 €**

➤ Recettes : il était prévu 16 696,66 € et il a été réalisé **12 827,41 €**

Cette délibération pour l'approbation du C.A. Budget Assainissement 2016, mise au vote, est acceptée à l'unanimité des votants, à l'exception du Maire qui s'est abstenu pour lui-même et pour le pouvoir qu'il a reçu.

- **Approbation affectation des résultats 2016 Budget Assainissement** : voir annexe.

Cette délibération, mise au vote, est acceptée à l'unanimité des votants.

- **Vote des taux d'imposition 2017** : Le Maire propose de reconduire les taux de 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : **12,35 %**
- Taxe Foncière Bâtie : **20,08 %**
- Taxe Foncière non Bâtie : **72,16 %**
pour un produit attendu de **130 172,00 €** .

Le Conseil se déclare favorable au maintien des taux d'imposition de l'exercice précédent.

Cette délibération, mise au vote, est acceptée à l'unanimité des votants.

- **Vote du Budget Primitif Budget Principal 2017** :

Pour les investissements ou dépenses de fonctionnement, nous retrouvons les points évoqués lors des réunions précédentes du Conseil.

Compte tenu de l'obligation de transmettre les dossiers DETR 2017 avant le 28 février 2017, tous les dossiers de demande de subventions correspondant à nos délibérations du 22 février dernier, ont été transmis à la Sous-Préfecture : pour l'Ad'hap seconde année, les cours de la mairie/école et le réseau de collecte d'eaux pluviales.

Le dossier de demande de subvention pour le chemin du Got a également été transmis, pour les subventions du programme voirie du CD19.

Le Conseil décide de ne rien inscrire au budget d'investissement concernant le matériel de tonte des pelouses. Un compresseur est ajouté à la liste prévue initialement, une remorque étant éventuellement prévue pour son transport.

Le Maire rappelle que le budget est voté aux chapitres.

➔ **Section de fonctionnement :**

➤ **Dépenses : 323 958,49 €**

- ✓ Chapitre 011 charges à caractère général : 148 973,29 €
- ✓ Chapitre 012 charges de personnel : 85 550,00 €
- ✓ Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 23 747,00 €
- ✓ Chapitre 66 charges financières : 12 089,64 €
- ✓ Chapitre 022 dépenses imprévues : 8 500,00 €
- ✓ Chapitre 023 virement à la section d'investissement : 42 064,56 €
- ✓ Chapitre 042 opérations d'ordre entre section : 3 034,00 €

➤ **Recettes : 323 958,49 €**

- ✓ Chapitre 70 produits de services : 9 300,00 €
- ✓ Chapitre 73 Impôts et taxes : 146 398,00 €
- ✓ Chapitre 74 dotations, subventions : 96 911,00 €
- ✓ Chapitre 75 autres produits de gestion courante : 300,00 €
- ✓ Excédent de fonctionnement reporté : 71 049,49 €

➔ **Section d'investissement :**

➤ **Dépenses : 948 386,22 €**

- ✓ Chapitre 20 immobilisations incorporelles : 10 300,00 €
- ✓ Chapitre 21 immobilisations corporelles : 116 384,76 €
- ✓ Chapitre 23 immobilisations en cours : 431 270,46 €
- ✓ Chapitre 16 emprunts : 387 431,00 €
- ✓ Chapitre 13 subventions d'investissement : 3 000,00 €

Le Maire précise que plus des $\frac{3}{4}$ des « immobilisations en cours » concernent les « Restes à réaliser » des dépenses engagées pour la restauration de l'église, ainsi que de la restauration du retable/tabernacle. Le solde porte sur les travaux de voirie, pour l'essentiel.

Pour ce qui est des emprunts, il est proposé au Conseil d'inscrire un montant de 225.000 € en anticipation de remboursements à intervenir début 2018.

➤ **Recettes : 948 386,22 €**

- ✓ Chapitre 13 subventions d'investissement : 478 856,93 €
- ✓ Chapitre 16 emprunts : 100 000,00 €
- ✓ Chapitre 10 dotations, fonds et réserves : 78 946,00 €
- ✓ Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement : 42 064,56 €
- ✓ Chapitre 040 opérations d'ordre entre sections : 3 034,00 €
- ✓ Excédent d'investissement reporté : 245 484,73 €

Mis au vote, le Budget Primitif du Budget Principal 2017 est adopté à l'unanimité des votants.

- **Vote du Budget Primitif 2017 Budget Assainissement :**

Le budget est voté aux chapitres.

➔ **Section de fonctionnement :**

➤ **Dépenses : 27 697,45 €**

- ✓ Chapitre 011 charges à caractère général : 9 005,94 €
- ✓ Chapitre 66 charges financières : 5 520,58 €
- ✓ Chapitre 023 virement à la section d'investissement : 4 044,50 €
- ✓ Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections : 9 126,43 €

➤ **Recettes : 27 697,45 €**

- ✓ Chapitre 70 produits de services : 7 260,00 €
- ✓ Chapitre 74 dotations, subventions : 600,00 €
- ✓ Chapitre 042 opérations d'ordre entre sections : 8 772,77
- ✓ Excédent de fonctionnement reporté : 11 064,68 €

➔ **Section d'investissement :**

➤ **Dépenses : 17 040,18 €**

- ✓ Chapitre 16 emprunts : 4 398,16 €
- ✓ Chapitre 040 opérations d'ordre entre sections : 8 772,77 €
- ✓ Déficit d'investissement reporté : 3 869,25 €

➤ **Recettes : 17 040,18 €**

- ✓ Chapitre 10 dotations, réserve : 3 869,25 €
- ✓ Chapitre 21 virement de la section de fonctionnement : 4 044,50 €
- ✓ Chapitre 040 opérations d'ordre entre sections : 9 126,43 €

Mis au vote, le Budget Primitif du Budget Assainissement 2017 est adopté à l'unanimité des votants.

- **Vote des subventions aux associations :** voir tableau annexe

Le Conseil vote à l'unanimité ce tableau représentant un total affecté de 2 500 €.

- **Assurance statutaire de la fonction publique** : Le Maire explique au CM qu'il conviendrait que la commune s'assure sur les risques suivants, pour ses agents relevant du régime CNRACL :
 - o Décès
 - o Accident ou maladie imputable au service et temps partiel thérapeutique
 - o Maladie ou accident de la vie privée
 - o Maternité-adoption-paternité et accueil de l'enfant

Cette assurance permet à la commune de se faire rembourser les frais résultant de ce type d'évènement (par exemple le remplacement de l'agent). Il y a une franchise de 15 jours. Le taux de cotisation est de 6,98 % de la masse salariale. Pour Noailhac, en 2017 cela représenterait une cotisation d'environ 3 000,00 €.

Le Maire propose de souscrire cette assurance auprès de la CNP en partenariat avec le centre de gestion de la Corrèze avec lequel il est possible de signer une convention pour la gestion du contrat, moyennant une participation de 6% du montant de la cotisation annuelle à la CNP (environ 180,00 € pour 2017).

Après débat, le Conseil approuve à l'unanimité la décision de souscrire cette assurance CNP. Le Conseil agréé aussi à l'unanimité la convention de gestion avec le CGC 19.

- **Participation de la commune à l'assurance maintien de salaire des agents** : Le Maire explique au CM que les agents souhaitent souscrire une assurance pour le maintien de leur salaire en cas de maladie, accident du travail... au-delà de 90 jours. En effet, le salaire est versé aux agents dans sa totalité pendant les 90 premiers jours d'arrêt maladie, ensuite il passe à demi-traitement pour finir à 0. La commune a la possibilité de participer à cette cotisation. Le Maire propose que la commune participe à hauteur de 5,00 € brut par mois et par agent. Interrogé, le Comité Technique du Centre de Gestion a donné un avis favorable en date du 24 mars 2017. Le Maire précise que la commune participe déjà à la mutuelle de deux agents (contrats labellisés) à hauteur de 12,00 € brut par agent et par mois.

Après débat, le Conseil approuve à l'unanimité la décision de souscrire à cette assurance de maintien de salaire des agents.

- **Tabernacle église : validation de la tranche conditionnelle et demande de subvention auprès du Conseil Départemental** : Le Maire rappelle à l'assemblée que la première tranche de restauration du tabernacle est terminée et que Mme Combrouze, Conservatrice du Patrimoine au Conseil Départemental, donne son aval pour poursuivre sur la tranche conditionnelle option 2 (restauration de la polychromie sous-jacente mise au jour). Le coût de cette tranche s'élève à **9 240,00 € H.T. soit 11 088,00 € TTC**. Cette tranche peut être subventionnée par le CD 19 à hauteur de 60% du montant H.T. soit **5 544,00 €**. Il resterait donc à la charge de la commune 5 544,00 €, montant qui sera réduit de la récupération au titre du FCTVA.
Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition d'affermissement de la tranche conditionnelle 2 du projet de restauration du retable et la demande de subvention correspondante auprès du CD19.

- **Indemnité des élus : modification de l'indice de référence** : Le Maire rappelle que par délibération en date du 29 mars 2014 il avait été décidé d'attribuer une indemnité au Maire et aux adjoints en référence à l'indice 1015 de la fonction publique. Par décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, cet indice de référence a été modifié. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération ne faisant plus référence à l'indice 1015 mais à l'indice terminal de la fonction publique (cet indice va encore être modifié dans les prochains mois). Les pourcentages de rémunération restent inchangés.
Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération de modification de l'indice de référence de la rémunération des élus.

- **Circuit de randonnée pédestre « Rando des Musées » ; convention de partenariat entre les 4 communes concernées et demande de subvention LEADER** :
En liaison avec les associations concernées, les communes de Noailhac, Collonges, Ligneyrac et Saillac travaillent à un projet de circuit de randonnée pédestre traversant les quatre communes, pour relier les « musées » ou espaces de découverte ou accueil situés dans chacune d'elles. Ce projet représente un investissement de l'ordre de 8.500 €HT, comprenant le balisage du circuit, quatre totems de présentation, un site internet dédié et la création d'un dépliant et d'une affiche. Il est susceptible d'être financé à 80% du coût HT par une subvention européenne LEADER.
Par convention, les communes souhaitent déléguer à Noailhac la conduite du projet et son portage financier, étant acquis que chacune des trois autres communes sera refacturée in fine d'un montant égal au ¼ de l'investissement HT net des subventions reçues. Une délibération est soumise au vote du CM pour l'approbation du schéma et de la convention de partenariat, et autoriser la demande de subvention sur fonds FEADER/LEADER.
Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

- **Préparation des permanences au bureau de vote pour les élections 2017** : Le Maire rappelle que cette année il y a deux élections :
 - Élections présidentielles les 23 avril et 7 mai
 - Élections législatives les 18 et 25 juinIl convient de préparer les permanences au bureau de vote sachant qu'il faut à chaque fois :
 - 1 président
 - 2 assesseurs titulaires
 - 1 secrétaire. Il n'y a pas de secrétaire suppléant.
⇒ **Ces personnes doivent être présentes à l'ouverture et à la fermeture du scrutin. Elles devront signer les PV.**

 - 1 ou plusieurs présidents suppléants
 - 1 ou plusieurs assesseurs suppléants
⇒ **Ces personnes n'ont pas à être présentes à l'ouverture ou la fermeture du scrutin. Elles ne signent pas les PV.**

Les membres du CM sont invités à se prononcer sur une proposition de répartition des permanences.

Un tableau prévisionnel des permanences est établi en fonction des disponibilités des uns et des autres. Il sera communiqué à tous, pour confirmation. En raison de la difficulté à procéder à d'éventuels changements, il est demandé aux élus qui souhaiteraient modifier le tableau de discuter directement de changements avec les collègues qui pourraient se substituer à eux, et d'en aviser le secrétariat de mairie.

- **Point sur les travaux de l'église :**

La restauration intérieure progresse. La plus grande difficulté consiste à garder les entreprises sur le chantier...

Les échafaudages de la voûte et des côtés de la nef ont été démontés. La maçonnerie de réparation des arcs et colonnes est terminée, et les maçons ont commencé la restauration du dallage de la nef, pour caler ou remplacer des dalles détériorées. La cloison provisoire avec le narthex a été démontée. La reprise des soubassements suivra.

Les enduits sont presque intégralement repris, par contre le travail de peinture (décors) restant à réaliser est important dans le chœur et les chapelles, et, dans une moindre proportion, sur une partie des murs de la nef.

Nous avons demandé à la Fondation du Patrimoine le versement des fonds de souscription afférents à la première tranche. Les soldes de subventions sur première tranche ont également été demandés aux autres financeurs.

- **Point sur les travaux de l'Espace de découverte – tranche 2**

La partie éclairage de vitrines est terminée. Il ne reste plus que deux lots en cours de réalisation :

- Panneaux d'information PicBois : Toutes les maquettes ont été réalisées, notamment par les bénévoles de NMP, qui restent en liaison avec les infographistes de PicBois, ainsi que le Maire. La quinzaine de panneaux devrait être réalisée d'ici fin avril/début mai. L'aménagement du mobilier se fera avec les volontaires qui se manifesteront.
- Enseigne extérieure en ferronnerie : Projet en cours par l'entreprise Cassagne.

- **Questions diverses :**

- **École de Noailhac** : Nous avons confirmé au Maire de Meyssac que le RPI Noailhac/Lagleygeolle s'organisait désormais (prochaine rentrée) pour l'accueil à Noailhac des élèves de petite section de maternelle. Le Conseil souligne à cette occasion la qualité des services rendus par notre RPI, tant au niveau des enseignants, du personnel communal, des intervenants du périscolaire et des infrastructures mises à disposition. De nouveaux travaux ou achats viendront compléter les moyens mis en œuvre.
- **Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal** : elle sera fixée ultérieurement, vraisemblablement courant mai, en fonction des impératifs administratifs.